

LE SAINT-MAURICIEN



Flash N° 106

Avril 2021

Le mot du Maire

Le mois d'avril apporte son traditionnel vote du budget de la commune. Il doit répondre à vos attentes mais aussi être en phase avec nos engagements. Les subventions et dotations sont, comme chaque année, à la baisse par rapport à l'année précédente.

Cette année, dans le cadre de la disparition de la taxe d'habitation pour près de 80% des habitants et d'une baisse de 30% sur les montants initiaux pour les autres, l'état s'engage à compenser la disparition à terme de cet impôt par le partage de la taxe foncière du département au profit de la commune (voir explication dans ce Flash). Il va de soi que même si un jeu d'abondement est prévu, il ne fait pas tout.

Nos obligations croissent d'année en année devant les nécessités de remettre aux normes certains de nos bâtiments, qu'ils soient dégradés (bâtiment du stade, église) ou fortement énergivores (salle polyvalente). Cela représente un coût non négligeable pour la commune et malgré les subventions obtenues, nous devons compléter ces réalisations avec nos fonds propres. Le conseil municipal a décidé d'augmenter la taxe foncière de 10%, ce qui représente pour chaque foyer de la commune une hausse moyenne de sa taxe annuelle d'environ 80 € mais qui sera largement compensée par la disparition de la taxe d'habitation. Je sais que cette hausse peut paraître conséquente mais elle permettra à la commune de dégager des marges de manœuvres financières pour renouveler ses structures vieillissantes et qui ne sont plus conformes en l'état.

Et vous pouvez compter sur ma détermination, comme sur celle de mon équipe, pour que notre beau village retrouve la qualité de ses espaces et de son « bien vivre ».

Également, la crise sanitaire n'est pas sans impact sur notre budget. Ainsi, l'année 2020 aura coûté à notre commune un budget d'environ 22 000 € pour les divers approvisionnements et mesures pour répondre à la crise, et cela va en partie continuer en 2021.

Notre CCAS s'est énormément investi dans l'accompagnement de nos seniors de 75 ans et plus, désireux de se faire vacciner. Aujourd'hui tous ceux qui l'ont voulu le sont.

Espérons que nous pourrions retrouver rapidement les tant attendues animations qui enrichissent notre village grâce à nos nombreuses associations qui souffrent depuis plus d'une année. Nous ferons tout pour être à leur côté et les aider si besoin en est.

Bien à vous

Votre Maire

W. Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 14 avril 2021

12 présents, 3 visio et 3 pouvoirs

L'ordre du jour :

• Tableau des effectifs

Modification permettant de recruter un agent technique pour combler les arrêts de travail planifiés de l'équipe en place.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Vote du taux communal

Voir l'explication en page 2 de ce Flash

Délibération adoptée à l'unanimité

• Subventions pour le C.C.A.S. et la Caisse des Écoles

Le C.C.A.S. se voit attribué la somme de 6000€ et la CdE un montant de 14000€.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Budget primitif communal

Détail en page 2

Délibération adoptée à l'unanimité

• Modification des statuts du syndicat Eau Ouest Essonne et nomination de 2 suppléants.

Afin de permettre à Bruyère Le Chatel de sortir du syndicat et à d'autres communes de pouvoir le rejoindre, la captation d'eau et sa distribution ont été séparées en deux compétences distinctes. Simon Gay et Christian Delomme sont nommés suppléants.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Modification du règlement intérieur du CM

Modification afin de rappeler officiellement les droits d'expression de la liste minoritaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Désignation du correspondant défense

David Martins est nommé

Délibération adoptée à l'unanimité

Taxe d'habitation et Taxe foncière



Taxe d'habitation : Certains d'entre vous ne la payent déjà plus depuis l'an passé. Les autres vont la voir diminuer d'un tiers cette année, puis d'autant l'année prochaine, pour disparaître totalement en 2023. Cela va générer une augmentation substantielle, estimée en moyenne à 500 €, de notre pouvoir d'achat.

En ce qui concerne la **taxe foncière**, un certain nombre de changements seront visibles sur l'avis que vous recevrez prochainement.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. En lien avec la disparition de la taxe d'habitation, et à titre transitoire jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis sur les résidences principales est affecté au budget de l'État. Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée.



Principalement, il ne s'agit que d'un jeu de vases communicants.

Sur votre avis d'imposition, l'an passé, vous pouviez voir un taux d'imposition pour les propriétés bâties de 10,80% pour la part communale et de 16,37% pour le département.

Compte-tenu de la mise en œuvre du nouveau schéma, cette année, la part communale va intégrer la part départementale qui, elle, disparaît totalement.

Le total devrait nous amener à 27,17% mais il a été décidé lors du conseil municipal, d'augmenter le taux de 10% pour l'amener à 29,88%.

Cela représente en moyenne une augmentation d'environ 80 € par foyer et va générer un apport d'à peu près 55 000 € pour notre commune. Cette somme permettra d'une part de contre balancer les baisses de subventions et surtout de financer partiellement certains projets importants comme l'isolation et le rafraîchissement de la salle polyvalente ou la réfection du bâtiment du stade de foot qui menace de s'écrouler. Il ne s'agit là que de deux exemples mais nos besoins sont bien plus importants et s'étaleront sur plusieurs années.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 248 488,55	1 205 791,00
RESTES A REALISER	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	42 697,55
TOTAL	1 248 488,55	1 248 488,55
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS AU TITRE DU PRESENT BUDGET	229 329,12	233 778,00
RESTES A REALISER	63 248,00	40 506,81
SOLDE D'EXECUTION	0,00	18 292,31
TOTAL	292 577,12	292 577,12
BUDGET TOTAL	1 541 065,67	1 541 065,67

Budget primitif communal

Composteurs

Les déchets de cuisine et de jardin peuvent être compostés. Leur dégradation permet d'obtenir un amendement naturel. Ce sont aussi près de 80 kg par an et par habitant de déchets qui peuvent être détournés des ordures ménagères !

Le SIREDOM avait annoncé la distribution de composteurs auprès des habitants de la CCPL. Il s'avère que leur nombre était bien trop insuffisant pour contenter tout le monde. De ce fait, la proposition retenue est l'achat, à prix coûtant, par tout foyer qui le souhaite, d'un composteur de 400 l en bois (32 €) ou en plastique (22 €).

Si vous êtes intéressé, remplissez la feuille de renseignements insérée dans ce Flash et glissez-la dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Les commandes sont possibles jusqu'au 12 mai et les bacs seront à venir récupérer d'ici la fin du mois de juin.



Le printemps arrive et c'est l'occasion de rappeler quelques règles à respecter pour le bien-être de tous :

Par arrêté préfectoral, le brûlage de déchets verts ou autres est interdit dans toute l'Essonne (passible d'une contravention de 450€). Les ouvriers d'un habitant en ont fait la triste expérience et cela va coûter beaucoup plus cher !



Grand ménage n'est pas synonyme de décharge sauvage. La déchetterie est ouverte même durant l'épidémie de Covid. Ce mois-ci, nous avons réussi à identifier un contrevenant et à lui faire un « retour à l'expéditeur ». Sachez que les personnes indécates risquent jusqu'à 1500€ d'amende.

Un arrêté de juillet 2018 définit les limites des nuisances sonores acceptables. En tant que particulier, vous devez cesser vos activités bruyantes entre 19 heures et 9 heures en semaine, mais aussi entre 12 et 14 heures le samedi et totalement le dimanche.

Enfin, de plus en plus de véhicules se garent sur les espaces verts longeant les voies publiques. En plus de gêner le personnel communal lors de la tonte de ces espaces, cela va, à terme, les détruire et créer des ornières. Merci donc de ne pas y stationner.



Bon voisinage

Nettoyage de Printemps le 5 Juin

Nous espérons pouvoir renouer avec cette « tradition » du nettoyage de printemps dans les rues et chemins de notre village.

Nous avons sollicité le Département dans le cadre de son opération « Essonne propre, Essonne verte » afin de pouvoir vous inviter à y participer et vous munir de gants et de sacs.

Rendez-vous le samedi 5 juin à 9h devant la mairie. Différents parcours vous seront proposés. Retour vers 11h et, si les conditions sanitaires nous y autorisent, un pot de l'amitié sera offert.

Les élèves de l'école Simone Soumier envisagent de s'occuper de l'école et de ses abords le vendredi 4 juin dans le cadre de la journée de l'environnement organisée par le GAPE.



Le prochain rendez-vous est mercredi 26 mai de 16 h à 20 h, à la salle polyvalente.

Comme précédemment, vous pourrez prendre rendez-vous sur le site de l'EFS : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Don du sang le 26 mai

Boxy, distributeur de pain maison médicale et autres services

Boxy : La supérette autonome prend son rythme de croisière et propose régulièrement des promotions, dont vous recevez les notifications sur votre compte client. Avec l'équipe de l'entreprise, nous cherchons comment mieux cibler les produits que vous aimeriez y trouver. Nous allons donc certainement vous soumettre un sondage sous peu.

Distributeur de pain : Ce distributeur est géré quotidiennement par la Briissoise. Vous y trouvez baguettes et viennoiseries et pouvez payer en espèces ou par CB sans contact. Vous êtes nombreux à vous y ravitailler. Nous sommes heureux de voir qu'il s'agit d'un service apprécié.

Maison médicalisée : Depuis le début de l'année, une orthophoniste et une ostéopathe y ont installé leur cabinet.

Marion Chaslin, orthophoniste conventionnée, spécialisée pour les adultes.
Jours de présence: Lundi, mardi, jeudi, vendredi. Sur rendez-vous, au 01 70 62 44 21

Mylène Delannoy, ostéopathe, Jours de présence : lundi, jeudi, samedi.
Sur rendez-vous, au 07 82 64 64 91, ou par SMS, ou delannoy.osteopathe@gmail.com

Certains jours de la semaine restant disponibles, nous recherchons toujours d'autres praticiens intéressés pour y pratiquer leur activité.

Le local situé à droite du bâtiment reste, quant à lui, destiné à une activité commerciale. Si vous connaissez, un coiffeur, une esthéticienne ou d'autres personnes susceptibles d'être intéressées, n'hésitez pas à les mettre en relation avec la mairie.

Le **traiteur de plats portugais** a adapté ses horaires au couvre-feu et est présent le samedi matin. Vous pouvez commander au 07.60.10.22.23.

Sans oublier le **marché** de nos voisins de **Courson-Monteloup** chaque vendredi après-midi.

Nous vous informons que la vaccination contre le COVID 19, pour les personnes de 75 ans et plus, s'est déroulée de fin janvier 2021 à début avril 2021. Toutes les personnes dont le numéro de téléphone était connu en mairie ont fait l'objet d'un appel à partir de fin janvier. Un certain nombre d'entre elles rencontraient des problèmes face au système de rendez-vous sur DOCTOLIB. Nous les avons donc accompagnées au niveau informatique et transport en les emmenant sur le lieu de vaccination.

Actuellement tous les volontaires à la vaccination ont reçu leurs 2 doses. Les personnes plus jeunes qui aujourd'hui sont éligibles au vaccin nous ont fait part de leurs difficultés à prendre rendez-vous sur DOCTOLIB. La solution est de se connecter plusieurs fois par jour sur le site, car les places sont libérées à la réception des doses de vaccins. Alors bon courage à tous en espérant nous rencontrer bientôt à nouveau !

Covid : vaccination

19 mars

Toujours en respectant scrupuleusement le port du masque et la distanciation, la Mairie a maintenu l'organisation d'une cérémonie du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Merci à l'ensemble des personnes présentes, anciens combattants, porteurs de drapeaux, musiciens, élus et habitants.



Les numéros d'urgence :

SAMU	15	Gendarmerie	17
Sapeurs Pompiers	18	N° d'urgence européen	112
Numéro d'astreinte C.C.A.S.			06 49 48 74 60

